

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT:

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance



N° 2022-070- Vie associative - Convention d'Objectifs et de Moyens avec les associations du spectacle vivant

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les Conventions (Pluriannuelles) d'Objectifs et de Moyens avec les associations du spectacle vivant.

La circulaire n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, dite Valls qui a remplacé la Circulaire Fillon du 18 janvier 2010, impose une Convention (Pluriannuelle) d'objectifs et de moyens entre l'association et la collectivité à toute association du spectacle vivant.

Les associations concernées pour l'année 2022 sont :

- ACSEF, Manteau d'Arlequin,
- Arc en Ciel,
- Pré-en-bulles,
- le Festival de l'humour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité - M. LECOCQ ne prenant pas part au vote- autorise Monsieur le Maire à signer les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens avec les associations du spectacle vivant.

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le Maire,

François NEBOUT